

Les échos beaussaultois

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Dans le bulletin précédent, j'ai évoqué l'implantation d'une antenne 4G pour la téléphonie mobile. Nous ignorons à ce jour si la COM-COM des 4 rivières prendra la compétence comme le voudrait la préfecture. La classe de neige a bénéficié d'un fonds de concours de 2 093 € de la COM-COM grâce à notre ténacité. A l'avenir, il faudra trouver d'autres financements pour que le SIVOS puisse renouveler ce séjour.

Les portes et fenêtres de l'école et de la garderie vont être remplacées. Un financement à hauteur de 80% sera assuré par le PETR sur des fonds européens dans le cadre du certificat d'économie d'énergie, le reste étant pris en charge par la commune et divers organismes.

Dans le cadre du zéro phyto, nous n'utilisons plus de désherbant sur la commune. Nous avons d'ailleurs subi un contrôle de la DRAF. C'est pourquoi je sollicite votre indulgence sur les repousses d'herbe dans la commune, tout comme au cimetière.

Nous venons de recevoir un refus du permis de construire pour la « salle de restauration scolaire ». Les services de l'Etat craignent une remontée de nappe phréatique bien que le bureau d'étude qui a fait les sondages n'ait rien décelé. Nous allons retravailler le dossier après 5 mois d'attente.

Je vous invite aux vœux 2018, occasion de dresser un bilan de l'année et d'exposer les projets du Conseil municipal.

BONNES FÊTES DE NOËL à TOUTES et à TOUS !

Laurent FOURNIER.



Place de Grattennoix – Août 2017



Lettre-circulaire du Conseil municipal distribuée deux fois par an : juin-juillet et décembre-janvier.

N°8 - Décembre 2017.

Site internet de la commune : [mairiedebeaussault](http://mairiedebeaussault.com)

En direct du Conseil municipal

. Le revêtement du chemin des Carrières et d'une partie de la route de Bernimont a été refait.

. Des panneaux de signalisation invitant au respect des autres usagers par les conducteurs de quad ont été implantés sur deux chemins. Rappelons que si les quads ne sont pas interdits sur les chemins de la commune, ils le sont sur les chemins privés.

Information des commissions communales

. **CCAS** : le colis de Noël sera attribué aux personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité à hauteur de 80% et qui se sont fait connaître en mairie.

. **Commission Communication** : le club informatique animé par Patrick MALLET, habitant de Toupray, a repris ses activités à la rentrée scolaire. Il est ouvert à tous, notamment aux personnes âgées qui se font une montagne de l'usage de cet outil. L'atelier fonctionne un samedi sur deux de 9h30 à 12h. Se renseigner en mairie.

A propos des commissions et syndicats inter-communales

. **SIVOS**. Depuis la dernière rentrée scolaire, 33 enfants fréquentent l'école de Beaussault, 18 celle de Mesnil Mauger et 23 celle de Compainville. Une activité piscine est organisée pour les élèves de Mesnil-Mauger, ce sera ensuite le tour de ceux de Compainville.

PETR. Le SIVU-BUS a été dissous pour être remplacé par le PETR. Des dysfonctionnements dans le traitement des dossiers d'urbanisme ont pu être constatés à l'occasion de ce passage de relais.

Le coin des associations

Comité d'animation de Grattennoix :

- . Soirée moules-frites : samedi 9 juin
- . Randonnée pédestre : 1er juillet, rdv à la Chapelle à 9h30, environ 15 km, apporter son pique-nique

Comité des fêtes de Beaussault :

- . 8 mai : *banquet des Anciens*, en lien avec le Comité d'animation de Grattennoix
- . juin (à préciser) : *jeux inter-villages* à Beaussault

Association « Le trait d'union » :

Venez nous rejoindre au club un mercredi sur deux pour jouer et passer un bon moment, de 14 à 17h.
Adhésion : 14€/an.

Amicale des anciens élèves de l'école municipale de Beaussault : la *rencontre 2018* est prévue le samedi 21 avril !

Association des Anciens combattants

Assemblée générale le 17 mars à 11h en mairie de Mesnil-Mauger.

Association « Les petits loups »

- . *loto* le 10 février à la Halle au beurre de Forges-les-eaux
- . *foire à tout* le 1^{er} mai à Mesnil-Mauger

Dates à retenir

- . **Vœux du Maire et du Conseil** : vendredi 12 janvier à 19h30 à la salle des fêtes. Remise des prix du concours des maisons fleuries. Exposition de photos sur l'année 2017 à Beaussault.
- . **8 mai** : commémoration de l'armistice de 1945

A savoir sur Beaussault

Présentation de l'activité de Dominique RIMBERT, bouilleur ambulant.

Mais pourquoi bouilleur **ambulant** ? « Tout simplement parce que j'exerce mon travail dans des lieux publics, à la vue de tout le monde. Ces lieux ont été préalablement définis par les mairies et déclarés au service des Douanes. Sur Beaussault, trois lieux existent : place de Grattennoix, Toupray et Chemin à l'eau. C'est le principe d'ateliers publics.

Je dois signaler tout déplacement de la machine à la Douane à Rouen ; en permanence la Douane doit savoir où j'interviens. Je ne peux pas stationner l'alambic sur un terrain privé, toujours sur l'espace public ». Tout propriétaire-récoltant de n'importe quelle sorte de fruits peut faire distiller sa

production. Les personnes qui étaient personnellement récoltantes à titre principal avant le 1/09/1960 bénéficient d'une franchise de 10 litres d'alcool pur, ce qui les dispense de payer la taxe sur l'alcool à la Douane, soit 8,68€ par litre d'alcool pur (100 degrés) pour les premiers 10 litres, le double ensuite.

« Je distille toutes sortes de fruits en dehors du cidre, notamment des prunes et des poires. Tout d'abord on fait fermenter les fruits jusqu'à ce que ça bouille. Quand ça a bien bouilli, on peut distiller dans l'alambic tout en cuivre pour ce qui est en contact avec les fruits et les vapeurs. Pour obtenir un bon alcool, il faut partir de bons fruits sains. De même, je me refuse de faire du calvados avec du mauvais cidre », déclare fièrement notre maître de l'art.

« Je me déplace dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres. Il faut une autorisation d'exercer par département, et les règles ne sont pas identiques. Le congrès annuel des bouilleurs ambulants permet un échange d'expériences. C'est très intéressant et un moment agréable ».

« Je suis également brasseur de pommes, mais il faut bien distinguer les deux activités. Je regrette la disparition progressive des pommiers, le paysage normand était si beau avant. Dans le temps, les gars payaient leur fermage avec les pommes ». Petite note nostalgique ! Tél. 0235096010 ou 0678171238.

Informations pratiques

. **horaires d'ouverture de la mairie** : Lundi : 16h-17h30 Vendredi (hors vacances) : 17h30-19h. Permanence exceptionnelle samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.

. possibilité de recevoir la **télévision via le téléphone** grâce à la livebox 4 (Orange)



. **Recensement de la population** du 18 janvier au 17 février 2018. Le recensement est obligatoire. Possibilité de répondre par internet. Agent recenseur : Estelle RENIER. Merci de lui réserver un bon accueil.